

# LA FORMATION MÉDICALE CONTINUE DU CISSS DE LAVAL PRÉSENTE

## LE CONSENTEMENT AUX SOINS : AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

8 H 30 À 12 H

VISIOCONFÉRENCE ZOOM – LIEN SERA TRANSMIS AUX PARTICIPANTS

VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE SUR LE SITE SUIVANT :

<https://fr.surveymonkey.com/r/2020-11-27>

**(MAXIMUM 30 PARTICIPANTS – DATE LIMITE POUR INSCRIPTION 13 NOVEMBRE 2020)**

### FRAIS D'INSCRIPTION

Membres du CMDP du CISSS de Laval: **Gratuit**

Professionnels du CISSS de Laval : **Gratuit**

Stagiaires du CISSS de Laval : **Gratuit**

Tout autre participant : **150 \$**

**Payable par chèque à l'ordre de « FMC CISSS Laval » et envoyé à :**

Hôpital de la Cité-de-la-Santé, 1755, boul. René-Laennec, Local DS-076A, Laval, Québec H7M 3L9

### HORAIRE

**8 H 30 – 12 H (AVEC PAUSE)**

**Docteure Louise Samson et Docteur Xavier Tanguay-Rioux animeront cet atelier.**

Cette activité vous permettra de maîtriser la notion du consentement libre et éclairé en fonction d'une patientèle et de contextes cliniques et sociaux très variés tels que : les situations d'urgence, les procédures diagnostiques, les chirurgies, l'hébergement, la médecine esthétique, la recherche et le patient inapte.

Au cours de l'atelier, les participants seront en mesure de :

- reconnaître les règles et obligations professionnelles dans le domaine du consentement;
- auto-évaluer leur pratique actuelle;
- discuter de situations particulières à l'aide de vignettes cliniques;
- donner une rétroaction quant aux défis de communication lors de jeux de rôle.

**ORGANISATEUR ET MODÉRATEUR : Docteur Mark Andrew Stefan**

## **CRÉDITS**

Cet atelier est accrédité par la Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (« la Direction »). La Direction est pleinement agréée par l'Association des facultés de médecine du Canada et par le Collège des médecins du Québec (CMQ). La Direction, organisme pleinement agréé en formation continue par le CMQ, reconnaît 3 heures de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité en autant que le code d'éthique du CQDPCM soit respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)). Ce programme d'apprentissage en groupe répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et la Direction lui accorde 3 heures de crédits Mainpro+. La présente activité, approuvée par la Direction, constitue une activité de formation collective agréée au titre de la Section 1, conformément au programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour un maximum de 3 heures. Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation de 3 heures. Les participants doivent réclamer à leur ordre professionnel respectif un nombre d'heures conformes à leur participation.